



Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 25 septembre 2019
Au grand foyer à St-Cergue
De 20h00 à 21h02

1. TABLE DES MATIERES

1. Appel	1
2. Assermentation.....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11.04.2019	1
4. Communications du bureau.....	1
5. Communications du CODIR.....	2
6. Préavis 04/2019 – Budget 2020.	3
7. Propositions individuelles et divers	6



Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 25 septembre 2019
Au grand foyer à St-Cergue
De 20h00 à 21h02

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents à ce Conseil Intercommunal AISGE et remercie la commune de St-Cergue pour son accueil.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel nominal :

8 membres du CODIR sont présents, 2 excusés.

18 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 2 excusés.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

2. ASSERMENTATION

Aucune.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11.04.2019

M. **François VAUTIER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. Aucun commentaire.

VOTATION	*16 OUI	0 NON	0 Abstention
-----------------	----------------	--------------	---------------------

Décision : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*M ^{me} Anne-Lise BALLY arrivée en retard n'a pas pris part au vote.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le **Président** indique que pour des raisons pratiques et écologiques, les prochains documents et rapports des commissions parviendront par courrier électronique. La convocation restera par courrier postal et nominative, comme le veut notre règlement. Si toutefois un conseiller souhaitait la version papier imprimée, qu'il s'annonce auprès de la secrétaire du CI.



Il rappelle aux délégués qu'il est important d'informer leur conseil communal des décisions prises au conseil intercommunal.

Il rappelle également qu'il est apprécié de donner son nom avant de prendre la parole, pour faciliter le travail de la secrétaire.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR

Le **Président** passe la parole à :

M^{me} **Florence SAGE**, elle informe que les bureaux de l'AISGE ont déménagé au collège le Montant dans un appartement vacant, aux mêmes conditions que le locataire précédent. Ceci laissera une classe destinée soit à l'enseignement, soit pour l'accueil des enfants des 7-8P à Genolier dans le courant de l'année prochaine. Quelques coûts qui n'avaient pas été budgétés ont été dépensés.

Le **Président** passe la parole à :

M^{me} **Françoise SAMUEL**, elle annonce l'inauguration de la nouvelle école de St-Cergue le 30 novembre 2019. A 11h aura lieu la partie officielle, à midi le repas et à 13h la visite des classes avec les enseignants.

Le **Président** passe la parole à :

M^{me} **Louise SCHWEIZER**, elle indique que pour la nouvelle école « le Bix », l'accès routier a été mis à l'enquête au début de l'année et qu'il y a eu des oppositions. Les opposants ont été entendus lors d'une séance de conciliation la semaine dernière. Elle n'a pas abouti, étant donné que leur but est qu'il n'y ait pas d'école ! La suite de la procédure pour ce bâtiment est la présentation d'un préavis au conseil communal d'Arzier-Le Muids, proposant la levée des oppositions d'ici à la fin de l'année.

M. **André DARMON** demande si c'est au conseil communal de lever les oppositions ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond que la Municipalité propose la levée des oppositions au conseil communal qui doit se prononcer.

Le **Président** passe la parole à :

M. **Philippe DEPIERRE**, explique que pour les trois communes du bas, les transports scolaires ont été modifiés, les petits sont dans le bus et les grands prennent le train, l'augmentation de la fréquentation a demandé de rajouter des bus.



M. **Steve BREITENMOSER** informe d'un dysfonctionnement d'horaire entre la fin des classes et le bus. Risque d'accident pour les plus petits qui attendent 30 minutes selon ses informations. Il enverra un email au secrétariat pour la confirmation des jours de la semaine qui posent problème. M. **Philippe DEPIERRE** prend bonne note de cette situation.

6. PRÉAVIS 04/2019 – BUDGET 2020.

M. le **Président** donne la parole à M. **Paul MENARD** pour la présentation des différences de ce préavis pour le budget 2020 par rapport à 2019.

Les montants de 175'000 CHF pour les cantines scolaires de Givrins et Trélex et de 80'000 CHF pour Saint-Cergue étaient aux frais de l'AISGE. Maintenant, cette prestation est prise en charge par l'UAPE.

La modification des transports, donne une réduction pour les coûts, avec la suppression des abonnements des surveillants et accompagnants.

La mise en place d'une fondation pour support des activités extraordinaires de l'AISGE est d'un montant de 25'000 CHF.

L'augmentation des frais administratifs est due à la formation d'une nouvelle boursière, M^{me} **Chantal RUFFIEUX** prenant sa retraite en septembre 2020.

Hormis ces cas précis le budget reste inchangé.

Le **Président** passe la parole à :

M. **Nicolas RAY** défend un récent projet pour la création d'une fondation. Le conseil d'établissement fixant ses séances une année en avance, le timing pour la présentation avec la CoGeFin était difficile et dans un laps de temps de 48h après leur réunion, donc impossible d'en parler à ce moment-là. Il le présente donc ce soir, ce qu'il aurait aimé faire avec la CoGeFin auparavant.

Cette envie de fondation provient de deux idées : La 1^{ère} idée est née lors de la préparation des 30 ans du CCS avec l'envie de refaire une photo de tous les écoliers et enseignants 10 ans après l'entrée au CCS d'Arzier-Le Muids. Les personnes concernées par cette photo ont été rappelées et environ 1/3 des personnes ont répondu présents pour refaire cette photo, ils ont pu de cette manière renouer le contact. Tous ont un point commun, ils ont passé par l'EPSGE.



L'idée est donc de recréer un lien social, avec des activités sur les cinq communes, de faire du « réseautage ».

La 2^{ème} idée découle directement de la décision du tribunal fédéral, qui confirme que l'école est gratuite et que tous les frais sont à la charge de la collectivité publique. Le Canton de Vaud a mis longtemps avant de donner des directives précises. Tous ce qui concerne les cahiers, les équipements scolaires sont à la charge du Canton et les activités extrascolaires (les camps, les journées sportives) sont à la charge des communes ou en ce qui nous concerne de l'AISGE. Le CODIR se demande comment diversifier les sources de revenus. Pour exemple, pour les camps de ski, l'école à l'interdiction de récolter de l'argent des parents et les communes ne peuvent pas recevoir des dons de particulier pour l'AISGE.

Les deux idées réunies peuvent être comparées à un modèle anglo-saxon du type « Alumni ». « Alumni » est composée des anciens élèves, ou d'autres personnes qui se projettent dans l'école actuelle et qui vont pouvoir aider matériellement, financièrement et techniquement l'EPSGE. Un juriste a expliqué que le système de fondation est la seule manière de récolter cet argent. Elle sera surveillée par un organisme étatique et les fonds versés seront utilisés de manière contrôlée dans les buts qui seront décrits et ces fonds seront exemptés d'impôts.

Qui devra créer cette fondation ? L'EPSGE légalement ne peut pas le faire. L'AISGE ne peut pas non plus pour éviter une émanation politique. Le seul élément restant, pour prendre en charge la création de cette fondation est, le conseil d'établissement, structure obligatoire dans tous les établissements scolaires du Canton. Représenté par quatre parts : 1. Les représentants du monde politique, 2. Les représentants de l'école, 3. Les associations locales et 4. Les représentants des parents d'élèves.

Par la suite, il faudra faire établir les statuts par un juriste, demander un préavis à l'autorité de surveillance, puis valider les statuts chez un notaire, inscription au registre du commerce et enfin demander un assujettissement. Ce prêt serait avancé par l'AISGE pour permettre de couvrir les frais administratifs inhérents à sa création. Le risque soulevé par la CoGeFin et compréhensible, c'est peu commun, mais il faut saisir cette opportunité. Ce soir, 5'000 CHF par commune est demandé soit 25'000 CHF.

M. François VAUTIER donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et finances, **M. Cédric MARZER** qui donne lecture du rapport. La commission recommande d'accepter le préavis 04/2019 tel qu'amendé.

Il commente le fait que l'AISGE sort un peu de ses buts avec ce prêt, du fait de l'incertitude de cette fondation et de sa récolte d'argent par la suite. Il pense qu'en premier lieu il faudrait créer une association pour récolter de l'argent et ensuite



créer la fondation, ceci permettra de contrôler le réel engouement de celle-ci au niveau de la population et d'éviter de dépenser cet argent avec divers frais administratifs et légaux.

M. le Président ouvre la discussion pour l'Assemblée :

M. Yves RAVENEL complète l'explication de **M. Nicolas RAY** en indiquant que les camps de ski sont maintenus. La solution choisie, suite à la jurisprudence du tribunal, est que l'école doit faire un effort pour diminuer le coût des camps et que les communes combleront la différence.

M. Steve BREITENMOSER demande des précisions sur le rapport et le budget 2020 sur les économies faites pour les transports. **M^{me} Dominique ALTHAUS** explique que pour le coût des transports il faut tenir en compte les accompagnants et les frais des abonnements et ajouter le total au coût final et la diminution se visualise. Un tableau page 32 du budget 2020 récapitule les économies faites par l'AISGE et page 33 tous ce qui concerne les transports.

M. André DARMON soutient le projet de la fondation. Il voit que dans les écoles internationales c'est important pour garder le contact entre les élèves, qui séjournent en moyenne 3-4 ans dans les écoles.

M^{me} Jacqueline BURBIDGE explique que les camps de ski étaient au prix de 50 CHF pour les parents et que ce montant ne couvre pas tous les frais. Comment se fait le financement ? **M. Yves RAVENEL** explique que les parents payaient 50 CHF mais que maintenant, depuis la décision du tribunal, il n'est plus possible de demander aux parents de l'argent. L'AISGE a trouvé une solution intermédiaire qui est de participer à hauteur de 25 CHF et en contrepartie nous demandons une diminution des frais des camps par les écoles.

M. Cédric MARZER explique que le but de l'amendement n'est pas de « torpiller » le projet de la fondation, mais la question est de savoir si l'AISGE fait office de banque pour le départ de cette « Start up » et si c'est le cas, selon l'avis de la CoGeFin, il ne faudrait pas mettre cette somme dans le budget.

M. Luc BADAN précise que le principe de base de la fondation est accepté, mais l'investissement de 25'000 CHF dans le budget pourrait être dépensé à d'autre fin. La maturité du projet manque.

M. François VAUTIER demande des précisions pour la question du rapport de la CoGeFin concernant les vacations des membres des Municipalités. **M^{me} Florence SAGE** explique que c'est l'ensemble des membres des Municipalités



sont rémunérés par les communes comme les statuts AISGE le stipulent. Pour changer cette manière de faire il faudrait les modifier. M. **Cédric MARZER** explique que les coûts ne sont pas transparents dans le budget 2020 et proposait une recommandation afin de prendre tous ces coûts en charge par l'AISGE.

M. **François VAUTIER** constate que les statuts ne sont pas clairs à ce niveau-là. M^{me} **Florence SAGE** indique que dans le préavis voté en début de législature, il est indiqué que les frais du CODIR étaient pris en charge par les communes. M. **Yves RAVENEL** explique que la remarque n'a pour l'instant aucune force, c'est une recommandation. Il avait participé à l'élaboration des statuts et il siégeait au conseil exécutif des écoles qui était, à l'époque, défrayé par les communes respectives.

Nous passons au vote.

VOTATION amendement :	6 OUI	9 NON	2 Abstentions.
------------------------------	--------------	--------------	-----------------------

Décision : L'amendement est refusé.

VOTATION préavis :	14 OUI	1 NON	2 Abstentions
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

Décision : Le préavis 04/2019 est accepté.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le **Président** annonce les prochaines séances du CI AISGE le 29 avril 2020 à Arzier-Le Muids et le 30 septembre 2020 à Genolier. Les nouveaux statuts et le nouveau règlement qui ont passé par les autorisations cantonales sont à disposition. Il remercie la boursière au nom du CI pour son engagement et lui souhaite une bonne retraite.

M. le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée :

M. **Luc BADAN** explique qu'il a été sur le parking de Genolier hier soir (mardi 24.09.2019) pour sa gym, il était plein et demande de peut-être « splitter » les dates des réunions de parents. M^{me} **Florence SAGE** explique que le parking de Genolier n'est pas extensible et qu'on ne peut qu'encourager les parents à faire du covoiturage ou de s'y rendre avec le train ou encore à pied pour les habitants de Genolier.

M^{me} **Catherine DELUZ** explique que depuis le début des vacances, elle a vu des enfants traverser les rails avant que le train n'arrive. Elle prend régulièrement celui de 15h25 le jeudi à Genolier, pour son travail. Malheureusement des



accidents sont imminents. M^{me} **Florence SAGE** la remercie pour cette information. Un agent du SIR est sur le quai le mercredi midi, il faudrait peut-être remettre un agent du SIR à d'autres moments. Le problème ne se posera plus quand la sécurité de la gare de Genolier sera faite pour 2021.

Le **Président** clôture la séance.

Fin de la séance à 21h02.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

M. François VAUTIER

Président



M^{me} Valérie ZEENDER

Secrétaire